Strasbourg, 22 novembre 2024 CDPC(2024)10

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS (CDPC)

86ème Réunion plénière

Strasbourg, 20-22 novembre 2024

LISTE DE DECISIONS

Secrétariat du droit pénal

DGI-CDPC@coe.int / www.coe.int/cdpc

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte par le Président, M. Fritz ZEDER, le mercredi 20 novembre 2024 à 9h30.

Le discours d'ouverture est prononcé par M. Gianluca ESPOSITO, Directeur général, Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit, Conseil de l'Europe. Il souligne les points suivants :

- L'importance du projet de Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal ;
- Le mandat du Conseil de l'Europe et la nécessité de disposer d'instruments et de mesures adéquats pour lutter contre la traite des migrant·es, en établissant un parallèle avec le succès de la Convention sur la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe, fondée sur les instruments existants des Nations Unies mais fixant des normes plus ambitieuses que ceux-ci ;
- Le rôle moteur du Conseil de l'Europe sur les questions émergentes telles que l'intelligence artificielle et l'action future dans ce domaine (par exemple, le travail pénologique, la responsabilité pénale) ;
- La pertinence du projet de Troisième protocole additionnel à la Convention d'entraide judiciaire, qui souligne la nécessité d'améliorer et éventuellement de consolider les cadres juridiques de coopération internationale ;
- Les travaux avancés de sous-comités du CDPC tels que le PC-CP, le PC-OC ou le PC-RAC.

2. Adoption du projet d'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Le CDPC adopte le projet d'ordre du jour et l'ordre des travaux de la réunion.

3. Information du Président, de membres du Bureau du CDPC et du Secrétariat

Le président du CDPC, M. Fritz ZEDER, informe les participants des activités menées depuis la dernière réunion plénière du CDPC, y compris les résultats de la dernière réunion du Bureau du CDPC les 14-15 octobre 2024.

La Secrétaire du CDPC, Eva PASTRANA, informe les participants des événements et des faits récents pertinents pour le travail du CDPC, y compris la Conférence informelle des ministres de la Justice de Vilnius le 5 septembre 2024, organisée sous la Présidence lituanienne du Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

4. Conseil de coopération pénologique (PC-CP)

Le CDPC prend note des informations verbales et a un échange de vues avec Mme Laura NEGREDO, Présidente du PC-CP et Mme Ilina TANEVA, Secrétaire du PC-CP, concernant les réunions du GT du PC-CP tenues jusqu'à présent en 2024 et leurs résultats. Le CDPC prend également note du prochain départ à la retraite de Mme TANEVA à l'été 2025 et il la remercie pour sa contribution à l'excellente qualité des travaux et des réalisations du PC-CP depuis 2004.

a. Santé mentale

Le CDPC prend note du projet de Recommandation du CM relative à la promotion de la santé mentale des personnes détenues ou en probation et à la prise en charge de leurs troubles mentaux (doc. PC-CP(2024)8) et de son exposé des motifs (doc. PC-CP(2024)9), qui ont été examinés et finalisés lors de la réunion plénière du PC-CP du 5 au 7 novembre 2024.

Il examine et approuve les projets de textes et décide de soumettre le projet de Recommandation au Comité des Ministres pour adoption et le projet d'exposé des motifs pour information.

b. Statistiques SPACE

Le CDPC note que les dernières statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe en date, SPACE I et SPACE II, ont été publiées en juin 2024 et, comme d'habitude, ont retenu l'attention des médias. Il exprime sa satisfaction et son soutien pour le travail excellent et approfondi réalisé par le Professeur Marcelo AEBI et son équipe de chercheurs depuis 2003.

c. Mise à jour de la Recommandation (89)12 sur l'éducation en prison

Le CDPC note que les travaux de mise à jour et de remplacement de la Recommandation Rec(89)12 du CM sur l'éducation en prison sont en cours. Un premier projet de texte, qui devrait être finalisé d'ici la fin de l'année 2025, a été examiné lors de la réunion plénière du PC-CP en novembre. A ce stade, il n'est pas encore accompagné d'un exposé des motifs, qui sera prêt à être examiné lors de la prochaine réunion du GT du PC-CP en février 2025.

d. Utilisation de l'IA par les services pénitentiaires et de probation

Le CDPC note que le Comité des ministres a adopté le 9 octobre 2024 la Recommandation (2024)5 du CM aux EM sur les aspects éthiques et organisationnels de l'utilisation de l'IA et des technologies numériques associées par les services pénitentiaires et de probation.

e. 29e Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation (CDPPS) « Droits humains, démocratie et état de droit au cœur des prisons et de la probation » (Sofia (Bulgarie), 24-25 juin 2024).

Le CDPC prend note de l'excellente organisation de la Conférence à Sofia, confirmée par tous les participants, qui ont beaucoup apprécié son contenu et la qualité des communications et des intervenants.

Il note également que, lors de la Conférence, le Secrétaire d'État polonais a officiellement annoncé que la Pologne accueillerait l'édition de 2025. Les dates, récemment convenues, sont les 24-25 septembre 2025 et le lieu sera Cracovie. Le titre, le contenu et les intervenants éventuels seront examinés lors des prochaines réunions du PC-CP.

f. Autres travaux à venir du PC-CP

Le CDPC prend note des travaux à venir du PC-CP correspondant à son mandat, à savoir :

- La révision et la mise à jour de la Recommandation CM/Rec(2012)12 sur les détenus étrangers et de son exposé des motifs, qui commenceront au début de

2025 pour être finalisés d'ici décembre 2026. Ce travail sera entrepris en liaison avec le Groupe d'experts CEP/EuroPris sur les étrangers en prison et en probation.

- La révision des Règles de probation du Conseil de l'Europe, avec une échéance en décembre 2027. Cette tâche sera menée en étroite collaboration avec la Confédération européenne de la probation (CEP). Une enquête sera menée conjointement par le PC-CP et la CEP sur les règles spécifiques qui doivent être révisées ou complétées. Cette enquête sera le point de départ du travail de révision.

5. Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC)

Le CDPC procède à un échange de vues avec M. Adil ABILOV (Azerbaïdjan), Président du PC-OC (en ligne), et prend note du relevé de décisions de la 86e réunion plénière du PC-OC (12-14 novembre 2024).

Le CDPC examine et approuve le projet de Troisième protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale tel que proposé par le PC-OC. Il examine également et amende le projet de rapport explicatif du Troisième protocole additionnel. Le CDPC décide de soumettre pour adoption le Protocole, ainsi que son rapport explicatif, au Comité des Ministres.

Au cours de sa discussion relative au Troisième Protocole additionnel, le CDPC constate les difficultés rencontrées par certaines délégations en matière d'application des dispositions de la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale et de ses protocoles additionnels concernant l'audition des victimes par visioconférence. Il charge le PC-OC d'examiner cette question lors de ses prochaines réunions et d'élaborer, le cas échéant, des orientations pratiques en la matière.

Il examine l'avis du PC-OC sur l'éventuelle adhésion du Kazakhstan à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale. Cet avis a été adopté lors de la 86e réunion plénière du PC-OC, conformément au document d'orientation du PC-OC sur l'adhésion, approuvé par le Comité des ministres en mars 2023. Le CDPC approuve cet avis. Il charge le Secrétariat de le transmettre au Comité des ministres lorsque le Kazakhstan demandera officiellement à être invité à adhérer à cette Convention et d'informer les autorités du Kazakhstan de sa décision. Il se félicite que le document d'orientation continue d'être appliqué avec succès.

Le CDPC prend également note des autres points discutés par le PC-OC, notamment la confidentialité dans les procédures d'entraide judiciaire, un questionnaire concernant l'application de la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées, la surveillance des délinquants libérés sous condition, les négociations en cours au sein du PC-RAC, ainsi que les échanges entre praticiens sur les expériences relatives à la coopération internationale en matière pénale, y compris avec des États non membres. À cet égard, le CDPC note qu'une délégation des Émirats Arabes Unis a participé à la 86e réunion plénière du PC-OC pour un échange sur les problèmes communs concernant la coopération internationale en matière pénale.

Le CDPC prend également note d'une communication faite par la Direction du conseil juridique et du droit international public au PC-OC, suivi d'un débat, concernant les consultations au sein du Groupe de base (*Core Group*) au sujet d'un Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine, l'accent étant mis en particulier sur les aspects relatifs à

la coopération internationale en matière pénale et la question de l'applicabilité des conventions relevant de la compétence du PC-OC dans ce contexte.

Le CDPC félicite le PC-OC pour son excellent travail.

6. Environnement et droit pénal

Le CDPC entend une communication détaillée sur le processus d'élaboration et le contenu du projet de Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal, présentée par M. Šimon Pepřík, Président du Comité d'experts sur la protection de l'environnement par le droit pénal (PC-ENV). Le CDPC entend également une intervention de M. Mikael Poutiers, Secrétaire de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe et cosecrétaire du Groupe multidisciplinaire *ad hoc* sur l'environnement (GME).

Une présentation détaillée de la Convention, article par article, est alors réalisée. Les délégations ne formulent pas d'observations ou d'objections concernant ses dispositions et la Convention est approuvée à l'unanimité par le CDPC.

Une procédure similaire est appliquée au rapport explicatif, qui est également approuvé par le CDPC sans autre débat ou observation.

Le CDPC décide de soumettre pour adoption le projet de Convention, ainsi que son rapport explicatif, au Comité des Ministres.

La convention sera le premier instrument juridiquement contraignant ayant un effet mondial pour lutter contre la délinquance environnementale, elle couvre un large éventail d'actes criminels qui aggravent la triple crise planétaire. Elle aidera les États à prévenir, à poursuivre et à sanctionner les infractions pénales les plus graves, telles que la pollution, les déchets dangereux, l'exploitation forestière illégale, le trafic d'espèces sauvages, l'exploitation minière et la perturbation d'habitats protégés. Une disposition intitulée « infraction particulièrement grave » y a été incluse.

Le Secrétaire du CDPC présente le calendrier de la procédure d'adoption interne. La Convention devrait être ouverte à la signature en mai 2025.

7. Traite des migrant·es

Le CDPC **examine le rapport final** évaluant la nécessité et la faisabilité d'un éventuel instrument du Conseil de l'Europe (CdE) dans le domaine de la traite des migrant·es, préparé par MM. Andreas SCHLOENHARDT et Calogero FERRARA, experts indépendants, ainsi que la **note du Secrétariat du CDPC** présentant des propositions et des options pour les décisions à prendre lors de la plénière du CDPC, à la fois sur le rapport et sur la mise en œuvre du plan d'action sur la promotion de la coopération internationale et des stratégies d'enquête dans la lutte contre la traite des migrant·es.

La qualité du rapport des experts est largement reconnue et applaudie pour sa clarté, son analyse approfondie et ses propositions concrètes.

Le CDPC entend les déclarations des représentants de l'ONUDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime) et du HCR, qui ont tous deux **le statut d'observateur** auprès du CDPC, ainsi qu'une intervention du représentant du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les réfugiés et les migrants.

Le président du CDPC souligne la nécessité de trouver un équilibre entre les réalités politiques et le mandat du CdE dans le domaine de la traite des migrant·es, renforcé par la déclaration de Reykjavik et reflété dans les résultats attendus confiés par le Comité des ministres au CDPC.

Les délégations du CDPC entament un **débat et des délibérations détaillés** sur les options en matière d'instrument et sur la meilleure ligne de conduite à adopter en ce qui concerne la traite des migrant·es.

Un grand nombre de délégués des États membres de l'UE mettent l'accent sur les **négociations** en cours **concernant une directive de l'UE** établissant des règles minimales de droit pénal visant à faciliter l'entrée, le transit et le séjour irréguliers dans l'Union**,** et s'inquiètent de l'existence de processus de négociation parallèles portant sur le même sujet.

Toutefois, étant donné que le champ d'application discuté au sein du **CdE est plus large**, tant en termes de **contenu que de portée géographique**, que celui qui est couvert par la directive de l'UE, un grand nombre de délégués du CDPC expriment leur soutien à la **rédaction d'une recommandation** dans ce domaine. Même les délégations favorables à l'élaboration d'une convention ne sont pas opposées à la proposition de recommandation comme première étape. Certaines délégations estiment qu'une recommandation pourrait servir de base à un processus à plus long terme pouvant déboucher sur l'élaboration d'une convention.

Après avoir examiné le rapport des experts indépendants, conjointement avec la note du Secrétariat, le CDPC évalue la faisabilité d'un instrument du CdE dans le domaine de la traite des migrant·es. Il décide de proposer au Comité des Ministres l'**élaboration d'une recommandation**.

Pour ce faire, il recommande la création d'un **sous-comité / groupe de travail d'experts**, ou d'un comité de rédaction, pour assister le CDPC et le Secrétariat dans la préparation de la recommandation. Il faudrait assurer des synergies avec le réseau des procureur·es du CdE sur la traite des migrant·es. Le processus de rédaction pourrait être achevé dans un délai de deux ans. Lors de la préparation de la recommandation, le CDPC est convenu que le contenu de l'annexe 1 du rapport des experts indépendants sera pris en considération. Les aspects de droit pénal de la traite des migrant·es devraient être reportés à un stade ultérieur afin d'éviter des processus de négociation parallèles pour certains États membres du CdE et de mieux tenir compte des résultats des négociations sur la directive de l'UE. Les droits humains, les questions de protection des victimes et la coopération internationale devraient être prioritaires pendant les premières étapes de la rédaction de la recommandation. Les leçons tirées de l'exercice de rédaction de l'instrument du CdE sur la lutte contre la traite des êtres humains, ancré dans les instruments juridiques des Nations unies (Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (*UNTOC*) et son protocole), pourraient inspirer le processus de rédaction de la recommandation, notamment pour éviter la création de normes contradictoires.

Sur la base de la partie de la note du Secrétariat intitulée « **Mesures possibles pour intégrer la lutte contre la traite des migrants dans le travail plus large du CdE** », le CDPC est convenu que la mise en œuvre du **plan d'action du CdE sur la promotion de la coopération internationale et des stratégies d'enquête dans la lutte contre la traite des êtres humains**, approuvé par le CDPC en 2020, nécessite un engagement renouvelé et un renforcement. Le CDPC propose que le sous-comité / groupe de travail susmentionné apporte également son concours à cet égard. À ce jour, trois des cinq actions prévues ont été lancées. Afin de renforcer le réseau des procureur·es du CdE chargés de la lutte contre la traite des migrants, le CDPC invite l'ensemble des États membres à nommer un/une procureur·e au sein du réseau. Les principales priorités sont l'amélioration de la communication au sein du réseau, le renforcement de la collaboration avec EUROJUST et EUROPOL, le renforcement

de la coopération internationale et la mise en place d'une formation spécialisée. En outre, les actions devraient porter sur l'achèvement et la mise à jour des profils des pays de migration et sur l'élargissement de la portée aux pays tiers, en particulier ceux qui sont couverts par la politique de voisinage du Conseil de l'Europe, notamment dans le Sud de la Méditerranée.

Le CDPC prend note des informations communiquées par le Secrétariat au sujet de la **Deuxième conférence internationale sur la traite des migrant·es** qui se tiendra en septembre 2024 et de la Recommandation 2283(2024) de l'Assemblée parlementaire sur une approche européenne commune pour lutter contre le trafic illicite de personnes migrantes.

8. Lutte contre la violence envers les femmes et les filles facilitée par la technologie

Le CDPC entend une intervention de Mme Venus MAHMOOD, présidente du GEC/PC-eVIO, et prend note du rapport de la première réunion du Comité d'expert·es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie, qui comprend un projet de recommandation à finaliser d'ici la fin de 2025. Mme Venus Mahmood donne un aperçu des méthodes de travail et des prochaines étapes, y compris l'engagement potentiel avec les partenaires numériques.

La Recommandation attendue s'alignera sur les instruments existants du CdE, y compris la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, la Convention de Budapest sur la cybercriminalité, et la Convention sur l'entraide judiciaire en matière pénale, ainsi que la Recommandation générale n° 1 du GREVIO. Les membres du Comité souligne la nécessité d'une approche globale et neutre sur le plan technologique pour prévenir la violence envers les femmes et les mineur·es et pour garantir la responsabilité des plateformes numériques. Le Secrétariat du GEC/PC-eVIO préparera l'avant-projet de la Recommandation, sur la base de ces discussions, pour examen lors de sa deuxième réunion en janvier 2025.

9. Intelligence artificielle et droit pénal

Il est rappelé au CDPC que lors de sa dernière réunion plénière, les délégué·es ont souligné le manque d'informations suffisantes pour prendre une décision éclairée sur le champ d'application d'un futur **instrument juridique traitant de la responsabilité pénale liée à l'utilisation de l'intelligence artificielle**. Pour répondre à cette question, le Secrétariat a engagé un expert supplémentaire, le juge Alfonso PERALTA, qui est également membre du Conseil consultatif sur l'intelligence artificielle de la CEPEJ, pour collaborer avec le professeur Sabine GLESS à la rédaction d'un document de travail soulignant les questions réglementaires clés et le champ d'application potentiel du futur instrument. Le **document de travail**, établi par les deux experts, a été diffusé aux délégués du CDPC avant la réunion plénière. Il est alors présenté par le professeur Gless au cours de la réunion.

Il est noté que lors de la plénière de novembre 2022, le CDPC était convenu de reporter le processus de rédaction du Comité de rédaction pour l'élaboration d'un instrument sur l'intelligence artificielle et le droit pénal (CDPC-AICL – chargé à l'origine de la rédaction d'un instrument sur les véhicules à conduite automatisée) jusqu'à ce que le Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) progresse davantage (l'adoption de la Convention-cadre sur l'IA était alors prévue pour 2023). La **Convention-cadre sur l'IA** ayant été adoptée en mai 2024 et **ouverte à la signature en septembre 2024**, le CDPC reconnaît qu'**il ne sera probablement pas possible d'achever sa tâche d'ici la fin de 2025** et il laisse entendre qu'un délai plus long pourrait être nécessaire.

À la suite de la communication du professeur Gless, les délégués débattent de différents points de vue, depuis la question de savoir si le champ d'application du futur instrument devrait s'étendre au-delà des véhicules et de la conduite automatisée pour englober des questions

plus larges liées à l'IA et à la responsabilité pénale (étant donné que le mandat initial de 2021 pourrait être considéré comme dépassé), jusqu'à la question de savoir si un instrument juridique sur l'IA et le droit pénal est tout simplement nécessaire.

Le CDPC conclut qu'il est **prématuré de déterminer le champ d'application et la nature du futur instrument juridique**. Une décision à ce sujet nécessiterait une **version** plus **détaillée du document de travail**, qui devrait également aborder la question de la nécessité d'un instrument juridique sur l'IA et le droit pénal. Ce document / texte avancé devrait comprendre ou être accompagné d'un bref **exercice de cartographie des lacunes juridiques existantes**. Idéalement, cet exercice de cartographie devrait être mené par un groupe d'experts en collaboration avec les experts désignés, et prendre en considération les initiatives connexes en cours au sein du Conseil de l'Europe, telles que la cartographie mentionnée par le Secrétaire du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY), qui étudie l'effet de l'IA sur la collecte de preuves, et / ou les travaux du CAI.

A cette fin, le CDPC décide de **convoquer à nouveau le Comité de rédaction** (CDPC-AICL) et charge le Secrétariat de retenir l'approche la plus efficace pour relancer et rassembler le CDPC-AICL. En cas de nouvelle convocation, les pays pourraient devoir mettre à jour leurs nominations étant donné que la dernière réunion du CDPC-AICL a eu lieu il y a plus de deux ans.

10. Élection de deux membres du Bureau et renouvellement de la présidence et de la vice-présidence

Le CDPC élit Mme Marie-Charlotte AUBRY (France) et M. Klemen PRINCES (Slovénie) aux deux postes vacants de son Bureau. Les mandats du Président actuel, M. Fritz ZEDER (Autriche), et du Vice-président, M. Lorenzo SALAZAR (Italie), sont renouvelés.

11. Points d'information

a. Recouvrement des actifs

Le CDPC entend une communication de M. Cornel CĂLINESCU, Président du PC-RAC, et note que le Comité d'experts sur le recouvrement des avoirs criminels (PC-RAC) a tenu ses trois premières réunions en mai, en septembre et en octobre 2024.

Le CDPC est invité à examiner une version de travail du projet de protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198) qui fait l'objet de discussions au sein du PC-RAC, et à formuler à cet égard toutes observations et suggestions qu'il juge pertinentes.

Le CDPC note que le PC-OC formulera également ses propres observations sur les dispositions relatives à la coopération internationale et qu'il fera rapport au CDPC.

b. Comité sur l'intelligence artificielle (CAI)

M. Kristian BARTHOLIN, Secrétaire du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI), informe le CDPC des faits récents. Il a participé activement aux discussions susmentionnées sur l'intelligence artificielle et le droit pénal. Le CDPC note que la Convention-cadre sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit a été adoptée par le Comité des ministres le 17 mai 2024 et ouverte à la signature à Vilnius (Lituanie), le 5 septembre 2024. Il note également que onze États ou parties (y compris l'UE) l'ont déjà signé.

Le CDPC prend également note des travaux en cours au sein du CAI concernant la méthodologie HUDERIA, instrument juridique non contraignant pour protéger et promouvoir les droits humains, la démocratie et l'état de droit, actuellement en cours d'élaboration.

c. Lutte contre la criminalité organisée liée au trafic de drogue (Groupe Pompidou)

Le CDPC entend une intervention de Mme Ardita ABDIU, représentante du Groupe Pompidou. Il note qu'à la suite de la lettre adressée en juillet par le Président du Groupe Pompidou au Président du CDPC, le CDPC a été invité à désigner un ou deux experts au groupe d'experts chargé d'élaborer des lignes directrices politiques dans le domaine de la lutte contre la criminalité organisée liée au trafic de stupéfiants, sur la base de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Le vice-président du CDPC, Lorenzo SALAZAR, manifeste son intérêt et est confirmé lors de la séance plénière du CDPC.

d. Terrorisme

Le CDPC prend note des informations sur les activités du Comité contre le terrorisme (CDCT) et a un échange avec M. Carlo CHIAROMONTE, Secrétaire de ce Comité.

e. Médicrime

Le CDPC prend note des informations fournies par M. Oscar ALARCON, Secrétaire exécutif de la Convention MEDICRIME, concernant la réunion du Bureau du Comité MEDICRIME de septembre (26-27 septembre 2024) au cours de laquelle il a été question entre autres du projet de rapport final du Premier cycle de suivi, et de la huitième réunion plénière du Comité des Parties qui aura lieu les 21-22 novembre 2024. M. ALARCON informe également les membres du CDPC des activités mises en œuvre par le Comité MEDICRIME en 2024.

Le CDPC note également que la Convention MEDICRIME a été signée le 11 septembre 2024 par la République du Tchad.

f. Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant les biens culturels

Le CDPC prend note des informations communiquées par le Secrétariat sur la réunion organisée à Saragosse (les 19-20 juin) pour mettre en place un groupe consultatif afin d'améliorer l'établissement, le fonctionnement et le développement des plateformes nationales en attendant la mise en place du Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant les biens culturels. Ce groupe consultatif est appelé « Groupe Aragon ».

g. Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains

Le CDPC prend note des informations communiquées par M. Oscar ALARCON, Secrétaire exécutif de la Convention de Saint-Jacques-de-Compostelle, sur la réunion du Bureau du Comité de Saint-Jacques-de-Compostelle qui s'est tenue les 10-11 octobre 2024, au cours de laquelle les discussions ont principalement porté sur l'évaluation des réponses reçues au questionnaire sur le profil des pays fourni par les Parties.

h. Crimes de haine

Le CDPC prend note de l'adoption le 7 mai 2024 de la Recommandation CM/Rec(2024)4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la lutte contre les crimes de haine et de son exposé des motifs, élaboré par le Comité d'experts sur les crimes de haine (PC/ADI-CH), qui relève du CDPC et du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI), dont les traductions sont disponibles sur une page d'information dédiée. Les délégués du CDPC sont invités à faire connaître cette nouvelle norme dans leur pays et à contribuer à la mise en œuvre de la Recommandation.

Le CDPC prend également note du groupe de travail du CDADI sur la cartographie des ressources existantes (outils / lignes directrices / manuels de mise en œuvre) du CdE, de l'UE et du BIDDH/OSCE pour soutenir les autorités nationales, les forces de l'ordre, le système judiciaire, les institutions nationales des droits humains et les ONG des États membres. Une enquête sera envoyée aux membres du CDPC et du CDADI afin qu'ils examinent le projet de cartographie et qu'ils ajoutent des ressources nationales pouvant être utilisées au niveau international, à savoir des outils et des manuels. Les réponses à l'enquête seront examinées par le Secrétariat du groupe de travail du CDADI sur la lutte contre le discours et les crimes de haine. Les membres sont invités à coordonner leurs réponses à l'enquête au niveau national, en associant les services concernés et en particulier le membre du CDADI de leur pays afin d'éviter les doubles emplois.

Sur la base des résultats de la cartographie et de l'enquête, le groupe de travail du CDADI donnera la priorité aux outils et aux initiatives visant à soutenir la mise en œuvre de la Recommandation. Le CDPC note que Mme Kalliopi THEOLOGITOU, sa représentante dans ce domaine, désignée lors de la plénière du CDPC de juin dernier, sera tenue informée et sera invitée aux réunions / événements de travail ultérieurs.

Enfin, le CDPC note que le Secrétariat du CDADI, prévoit d'organiser les 19-20 juin, en collaboration avec le Secrétariat du CDPC, une conférence sur la Recommandation relative à la lutte contre les crimes de haine. La conférence se tiendra à la même période que la plénière du CDPC et la semaine contre le discours de haine. Cette semaine, qui aura lieu du 18 au 20 juin 2025, invite les OSC de l'ensemble des États membres engagés dans des initiatives de lutte contre le discours de haine à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre le discours de haine, le 18 juin.

i. Justice adaptée aux enfants

Le Secrétariat du CDPC informe les délégués de l'état d'avancement de la révision en cours des lignes directrices pour une justice adaptée aux enfants, menée par la Division des droits de l'enfant, tâche qui doit être achevée d'ici 2027. Cette révision est menée par le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) en collaboration avec les comités concernés, y compris le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) et le CDPC. L'objectif est d'harmoniser les lignes directrices avec les normes récentes et l'évolution de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) depuis leur adoption en 2010.

Le CDENF a chargé deux experts clés d'élaborer un rapport thématique global, attendu pour le 31 décembre 2024.

Le CDPC décide d'inclure une mise à jour de cette initiative comme point d'information lors de la prochaine réunion de son Bureau en avril 2025 et d'inviter un représentant du CDENF à présenter des mises à jour sur l'état d'avancement de l'examen.

j. Justice réparatrice

$
Le CDPC prend note des informations présentées par Mme Laura HEIN, du Forum européen pour la justice réparatrice (*EFRJ*) et a un échange avec elle.

Le CDPC, qui est chargé de rédiger des lignes directrices pour mettre en œuvre la Recommandation CM/Rec (2018)8 d'ici 2026, prend acte de l'étude de l'EFRJ visant à cartographier la justice réparatrice dans les États membres du CdE et à apprécier son importance, telle que cela a été soulignée dans la Déclaration de Venise.

Au cours de la plénière de juin, le CDPC a examiné la proposition de l'EFRJ de soutenir la diffusion de l'étude, y compris le résumé de l'étude de 2 000 pages à réaliser d'ici décembre 2024, et la préparation d'une diffusion plus large. Le Secrétariat du CDPC confirme que des actions (promotionnelles) supplémentaires sont prévues en 2025 et en 2026.

Le CDPC exprime le souhait de poursuivre la collaboration avec l'EFRJ, il se félicite de sa disponibilité pour des discussions, et du soutien du PC-CP et de ses partenaires (Europris et CEP) réaffirmant leur volonté de faire progresser la justice réparatrice dans l'ensemble des États membres.

11. Questions diverses

Les membres du CDPC sont invités à informer le Secrétariat de toute question qu'ils souhaiteraient soulever dans le cadre de ce point de l'ordre du jour. Cependant, aucune question n'est soulevée.

Au cours de la plénière du CDPC, le Secrétariat distribue aux délégués la communication faite précédemment par M. Jörg Polakiewicz, Directeur du conseil juridique et du droit international public (DLAPIL), lors de la plénière du PC-OC sur la participation du Conseil de l'Europe aux discussions en cours concernant un Tribunal spécial pour le crime d'agression à l'encontre de l'Ukraine.

Cette communication, diffusée à l'origine dans le cadre des discussions du PC-OC sur la coopération internationale et l'assistance judiciaire, fait suite à la Conférence informelle des Ministres de la Justice de Vilnius du 5 septembre 2024, où le Vice-président du CDPC est intervenu, en mettant l'accent sur la coopération internationale et l'assistance judiciaire dans le cadre des discussions actuelles relatives à la création du Tribunal spécial pour l'Ukraine. Elle reflète la volonté continue du CdE de participer à l'examen des réponses juridiques à l'agression contre l'Ukraine.

12. Dates des prochaines réunions

Le CDPC décide de tenir ses prochaines réunions plénières les 17-19 juin 2025 (Strasbourg) et les 25-27 novembre 2025 (Strasbourg). La prochaine réunion du Bureau du CDPC aura lieu les 28-29 avril 2025 à Vienne.

Annexe I – Liste des participants

MEMBER STATES OF THE COUNCIL OF EUROPE / ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

ALBANIA / ALBANIE

**No nomination / Pas de nomination

ANDORRA / ANDORRE

M. Alfons C. ALBERCA SANVICENS
Apologised / Excusé
Juge
Tribunal de Corts

ARMENIA / ARMÉNIE

Mr Hovhannes POGHOSYAN
Head of International Co-operation Department
Ministry of Internal Affairs

AUSTRIA / AUTRICHE

Hon.-Prof. Dr. Fritz ZEDER
Chair of the CDPC / Président du CDPC
Director-General
Directorate-General IV
Federal Ministry of Justice

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

**No nomination / Pas de nomination

BELGIUM / BELGIQUE

Mr Steven LIMBOURG
Adviseur-generaal
Ministère de la justice

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Nenad EŠPEK
Department for the fight against organized crime and corruption
Sector for the fight against terrorism, organized crime, corruption, war crimes and drug abuse
Ministry of Security of Bosnia and Herzegovina

Mr Edin JAHIC
Apologised / Excusé
Chief of the Section for Combating Organised Crime and Corruption
Ministry of Security of Bosnia and Herzegovina,

BULGARIA / BULGARIE

Mr Petar RASHKOV
Member of the CDPC Bureau / membre du Bureau du CDPC
Head of Justice Unit
Permanent Representation of Bulgaria to the EU

CROATIA / CROATIE

Mr Dinko KOVAČEVIĆ
Apologised / Excusé
Head of Sector
Sector for Pardons, Evidences and Victims' and Witnesses Support
Criminal Law Directorate
Ministry of Justice, Public Administration and Digital Transformation

CYPRUS / CHYPRE

**No nomination / Pas de nomination

CZECHIA / TCHÉQUIE

Ms Pavla BUREŠOVÁ
Office of the Director General for International and European Cooperation
Ministry of Justice

Ms Helena KLIMA LIŠUCHOVÁ
Apologised / Excusée
Head of International Cooperation and EU Department
Ministry of Justice

DENMARK / DANEMARK

Ms Kirstine TROLDBORG
Assistant Deputy Director of Public Prosecutions in Denmark
Rigsadvokaten

Ms Maja Borch HANSEN
Senior consultant for Education of Inmates
Directorate of the Danish Prison and Probation Service

ESTONIA / ESTONIE

Ms Laidi SURVA
Deputy Secretary General
Criminal Policy Department
Ministry of Justice

FINLAND / FINLANDE

Ms Paulina TALLROTH
Government Counsellor
Ministry of Justice

Ms Elina SOININEN
Legal advisor
Permanent Representation of Finland to the Council of Europe

FRANCE

Mme Marie-Charlotte AUBRY
Cheffe de bureau par intérim
Bureau de la négociation pénale européenne et internationale (BNPEI)
Sous-direction de la négociation et de la législation pénales
Ministère de la Justice,

GEORGIA / GÉORGIE

Mr Nikoloz CHINKORASHVILI
Deputy Head
International Relations and Legal Department
Office of the Prosecutor General of Georgia

GERMANY / ALLEMAGNE

Ms Dr Garonne BEZJAK
Member of the CDPC Bureau / membre du Bureau du CDPC
Head of Division
European Public Prosecutor's Office;
European criminal justice policy
Federal Ministry of Justice and Consumer Protection

GREECE / GRÈCE

Ms Kalliopi THEOLOGITOU
Deputy Public Prosecutor
Court of Appeal, Athens
Hellenic Ministry of Justice

HUNGARY / HONGRIE

Ms dr. Tünde FORMAN
Head of Department
Department of International Criminal Law
Ministry of Justice

ICELAND / ISLANDE

**No nomination / Pas de nomination

IRELAND / IRLANDE

Ms Miriam ROONEY
Assistant Principal
European Affairs
Department of Justice

ITALY / ITALIE

Mr Lorenzo SALAZAR
Vice-Chair of the CDPC / Vice-Président du CDPC
Former Deputy Attorney General at the Attorney General's Office to the Naples Court of Appeal
Contact Point for the European Judicial Network and National Correspondent for Eurojust

LATVIA / LETTONIE

Ms Indra AIZUPE-DZINTARE
Director
Department of Criminal Justice
Ministry of Justice

LIECHTENSTEIN

**No nomination / Pas de nomination

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Andrada BAVĖJAN
Senior advisor
International Cooperation and Human Rights Policy Group
Ministry of Justice

LUXEMBOURG

**No nomination / Pas de nomination

MALTA / MALTE

Dr. Stefano FILLETTI
Member of the CDPC Bureau / membre du Bureau du CDPC
Head of Criminal Law Department
Faculty of Law
University of Malta

REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Ms Diana ROTUNDU
Head Prosecutor
Department for Legal Assistance and International Cooperation
General Prosecutor's Office of the Republic of Moldova

MONACO

Mr Pierre-Elie LESCHIERA
Legal Administrator
Department of Justice

MONTENEGRO

**No nomination / Pas de nomination

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr Ivo OTTENS
Deputy Head of International Relations of the Directorate for European and International Affairs
Ministry of Justice and Security of The Netherlands

NORTH MACEDONIA / MACEDOINE DU NORD

Ms Nikolina MIKESKA KOSTADINOVSKA
Ministry of Justice

NORWAY / NORVÈGE

Mr Simen GRINDEN
Adviser
Department of Governance and Finance
International Affairs Team
Royal Norwegian Ministry of Justice and Public Security

POLAND / POLOGNE

**No nomination / Pas de nomination

PORTUGAL

Ms Bárbara PEDROSA
Permanent Representation of Portugal to the Council of Europe

Mr António FOLGADO
Apologised / Excusé
Legal Adviser
Cabinet of the Minister for Justice

Ms Lidia JACOB
Apologised / Excusée
Director-General
Directorate-General for Justice Policy
Ministry of Justice

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Dana Maria ROMAN
Director
Directorate for International Law and Judicial Cooperation

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Mr Adriano SALDARELLI
Law Commissioner - Magistrate

SERBIA / SERBIE

Ms Neda MARKOVIC
Apologised / Excusée
Head of the Group for Criminal Law
Department for Normative Affairs
Ministry of Justice

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr Alexander KUNOŠÍK
Director of the Judicial Cooperation in Criminal Matters Division
Ministry of Justice

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Mr Klemen PRINCES
Criminal Law expert
International Cooperation Department
Ministry of Justice

SPAIN / ESPAGNE

Mr Pedro PÉREZ ENCISO
Technical Adviser
Support Unit of the Directorate-General for International Legal Cooperation
Ministry of the Presidency, Justice and Relations with the Courts

SWEDEN / SUÈDE

Ms Klara LUNDH
Legal adviser
Division for Criminal Law
Ministry of Justice

SWITZERLAND / SUISSE

Ms Anita MARFURT
Member of the CDPC Bureau / membre du Bureau du CDPC
Juriste
Département fédéral de justice et police
Office fédéral de la justice
Unité Droit pénal international

M. Bernardo STADELMANN
Juriste
Sous-directeur, Département fédéral de justice et police
Office fédéral de la justice
Chef du Domaine de direction Droit pénal

TÜRKİYE

Mr Ömer YILMAZ
Counsellor, Ministry of Justice
Permanent Representation of Türkiye to the Council of Europe

UKRAINE

Ms Kateryna G. SHEVCHENKO
Head of the International Legal Assistance Department
Deputy Head of the International Law Directorate
Ministry of Justice

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Ms Marta CORTI
Member of the CDPC Bureau / membre du Bureau du CDPC
Head of International Criminal Justice
International, Rights and Constitutional Policy Directorate
Ministry of Justice

Mr Dominic EHLERT
Senior Policy Advisor
International Criminal Justice
Ministry of Justice

Ms Tanya CORRIGAN (online)
Head of Europe and Strategic Partners Team, International Migration Unit
Home Office

Mr Adam ROLEWICZ (online)

MEMBERS OF THE CDPC BUREAU / MEMBRES DU BUREAU DU CDPC (CDPC-BU)

AUSTRIA / AUTRICHE

Hon.-Prof. Dr. Fritz ZEDER
Chair of the CDPC / Présidente du CDPC
Head of Unit IV.2
Federal Ministry of Justice

BULGARIA / BULGARIE

Mr Petar RASHKOV
Head of Justice Unit
Permanent Representation of Bulgaria to the EU

GERMANY / ALLEMAGNE

Ms Dr Garonne BEZJAK
Head of Division
European Public Prosecutor's Office;
European criminal justice policy
Federal Ministry of Justice and Consumer Protection

ITALY / ITALIE

Mr Lorenzo SALAZAR
Vice-Chair of the CDPC / Vice-Président du CDPC
Former Deputy Attorney General at the Attorney General's Office to the Naples Court of Appeal
Contact Point for the European Judicial Network and National Correspondent for Eurojust

MALTA / MALTE

Dr. Stefano FILLETTI
Head of Criminal Law Department
Faculty of Law
University of Malta

SWITZERLAND / SUISSE

Ms Anita MARFURT
Juriste
Département fédéral de justice et police
Office fédéral de la justice
Unité Droit pénal international

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Ms Marta CORTI
Head
International Criminal Justice
International Justice Policy Division
Ministry of Justice

CDPC COMMITTEES AND WORKING GROUPS / COMITES DU CDPC ET GROUPES DE TRAVAIL

COUNCIL FOR PENOLOGICAL CO-OPERATION/ CONSEIL DE COOPERATION PENOLOGIQUE (PC-CP)

Ms Laura NEGREDO LÓPEZ
Chair of the PC-CP / Présidente du PC-CP
Deputy Assistant Director-General of Open Regime and Alternative Sanctions
General Secretary of Penitentiary Institutions
Madrid (Spain)

COMMITTEE OF EXPERTS ON THE OPERATION OF EUROPEAN CONVENTIONS ON CO-OPERATION IN CRIMINAL MATTERS / COMITE D'EXPERTS SUR LE FONCTIONNEMENT DES CONVENTIONS EUROPEENNES DANS LE DOMAINE PENAL (PC-OC)

Mr Adil ABILOV (online)
Chair of the PC-OC / Président du PC-OC
Councillor to Minister
Director
International Cooperation Department, Ministry of Justice
Azerbaijan

COMMITTEE OF EXPERTS ON THE PROTECTION OF THE ENVIRONMENT THROUGH CRIMINAL LAW / COMITÉ D'EXPERTS SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE DROIT PÉNAL (PC-ENV)

Mr Šimon PEPŘÍK
Chair of the PC-ENV / Président du PC-ENV
Senior legal counsellor
Legislative Department
Ministry of Justice
Czechia

Mr Carlo CHIAROMONTE
Secretary to the PC-ENV / Secrétaire du PC-ENV

COMMITTEE OF EXPERTS ON COMBATING TECHNOLOGY-FACILITATED VIOLENCE AGAINST WOMEN AND GIRLS / COMITE D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES ET DES FILLES FACILITEE PAR LES TECHNOLOGIES (GEC/PC-eVIO)

Ms Venus MAHMOOD
Chair of GEC/PC-eVIO / Présidente du GEC/PC-eVIO
Senior ministerial adviser on legislative affairs
Ministry of Justice
Finland

COMMITTEE OF EXPERTS ON CRIMINAL ASSET RECOVERY / COMITE D'EXPERTS SUR LE RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS (PC-RAC)

Mr Cornel-Virgiliu CALINESCU
Chair of the PC-RAC / Président du PC-RAC
Director General
National Agency for the Management of Seized Assets
Ministry of Justice of Romania

Mr Milan NIKOLIC
Secretary to the PC-RAC / *Secrétaire du PC-RAC*

STATES HAVING OBSERVER STATUS WITH THE COUNCIL OF EUROPE / ETATS AYANT LE STATUT D'OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE

Maître Jean PAILLOT

JAPAN / JAPON

Ms Kana FUKUSHIMA
Chargée de Mission
Consulate-General of Japan in Strasbourg Tel.

MEXICO / MEXIQUE

Mme Lydia ANTONIO DE LA GARZA
Chargée d'Affaires a.i.
Observatrice Permanente Adjointe

OTHER PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS

MOROCCO / MAROC

M. Ayoub ABOUJAAFAR
Magistrat
Chef de division de la politique pénale
Direction des Affaires Pénales et des Grâces et de l'observation du crime
Ministère de la Justice

TUNISIA / TUNISIE

M. Wahid DHRIFI
Commissaire principal
Ministère de l'Intérieur

EUROPEAN FORUM FOR RESTORATIVE JUSTICE

Ms Laura HEIN (online)
Policy Officer

EUROPRIS

Mr Gustav TALLVING
Apologised / Excusé
Executive Director

UNITED NATIONS REFUGEE AGENCY / AGENCE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES (UNHCR)

Mr Andreas WISSNER
UNHCR Representative to the European Institutions in Strasbourg

Ms Delphine LENEUTRE
Legal Associate
UNHCR Representation to the European Institutions in Strasbourg

UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME / OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (UNODC)

Mr Martin FOWKE (online)
Team Leader
Normative and Policy Team
Human Trafficking and Migrant Smuggling Section (HTMSS)

Mr Caio Henrique GODOY DA COSTA (online)
Normative and Policy Consultant
Human Trafficking and Migrant Smuggling Section

* * * * *

COUNCIL OF EUROPE BODIES AND INSTITUTIONS / ORGANES ET INSTITUTIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Ms Aiste RAMANAUSKAITE
Secretary of the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe

Ms Claire DUBOIS-HAMDI
Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development of the ParliamentaryAssembly of the Council of Europe

EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS / COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

Mr Kresimir KAMBER
Office of the President of the Court

OFFICE OF THE COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS / BUREAU DU COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME

Mr Matteo DE BELLIS
Adviser / Conseiller

OFFICE OF THE SPECIAL REPRESENTATIVE OF THE SECRETARY GENERAL ON MIGRATION AND REFUGEES / BUREAU DU REPRESENTANT SPECIALE DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES MIGRATIONS ET LES REFUGIES

Mr Rudiger DOSSOW
Adviser / Conseiller

Ms Viktoria KARPATSZKI
Programme Officer

STANDING COMMITTEE OF THE BERN CONVENTION / COMITÉ PERMANENT DE LA CONVENTION DE BERNE

Mr Mikaël POUTIERS
Secretary of the Bern Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats

COMMITTEE ON ARTIFICIAL INTELLIGENCE / COMITE SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAI)

Mr Kristian BARTHOLIN
Secretary to the CAI / Secrétaire du CAI

STEERING COMMITTEE ON ANTI-DISCRIMINATION, DIVERSITY AND INCLUSION / COMITE DIRECTEUR SUR L'ANTI-DISCRIMINATION, LA DIVERSITE ET L'INCLUSION (CDADI)

Mr Menno ETTEMA
Head of Hate Speech, Hate Crime, and Artificial Intelligence Unit

EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL CO-OPERATION / COMITE EUROPEEN DE COOPERATION JURIDIQUE (CDCJ)

Ms Sophio GELASHVILI
Head of the Legal Co-operation Unit / *Chef de l'Unité de coopération juridique*
Co-Secretary to the CDCJ / *Co-secretaire du CDCJ*

COUNCIL OF EUROPE COMMITTEE ON COUNTER-TERRORISM / COMITE DU CONSEIL DE L'EUROPE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME (CDCT)

Mr Carlo CHIAROMONTE
Council of Europe Counter-Terrorism Co-ordinator
Coordinateur du Conseil de l'Europe pour la lutte contre le terrorisme

STEERING COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS / COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS HUMAINS (CDDH)

Mr Daniel PAP
Secretary of the CDDH-IA / *Secrétaire du CDDH-IA*

GENDER EQUALITY COMMISSION / COMMISSION POUR L'EGALITE DE GENRE

Apologised / Excusé

AD HOC MULTIDISCIPLINARY GROUP ON THE ENVIRONMENT / SECRETARIAT DU GROUPE MULTIDISCIPLINAIRE AD HOC SUR L'ENVIRONNEMENT (GME)

Mr Mikaël POUTIERS
Co-Secretary of the GME / *Co-Secrétaire du GME*

MONEYVAL AND CRIMINAL ASSET RECOVERY DIVISION / MONEYVAL ET LA DIVISION DE RECOUVREMENT DES AVOIRS CRIMINELS

Mr Milan NIKOLIC
Secretary to the PC-RAC / *Secrétaire du PC-RAC*

COUNCIL OF EUROPE INTERNATIONAL COOPERATION GROUP ON DRUGS AND ADDICTIONS (Pompidou Group) / GROUPE DE COOPERATION INTERNATIONALE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LES DROGUES ET LES ADDICTIONS (Groupe Pompidou)

Ms Ardita ABDIU
Deputy Executive Secretary / *Secrétaire exécutive adjointe*

CYBERCRIME CONVENTION COMMITTEE / COMITE DE LA CONVENTION SUR LA CYBERCRIMINALITE (T-CY)

Mr Alexander SEGER
Secretary to the T-CY / *Secrétaire du T-CY*

Mr Jan KRALIK
Programme Manager

CONSULTANTS

M. Ronald GRAMIGNA (online)
Chef de l'Unité exécution des peines et mesures
Département fédéral de justice et police DFJP
Office fédéral de la justice OFJ
Suisse

Professor Dirk VAN ZYL SMIT (online)
Emeritus Professor of Criminology and Senior Research Scholar
University of Cape Town
Emeritus Professor of Comparative and International Penal Law
University of Nottingham
United Kingdom

Professor Dr Andreas SCHLOENHARDT
School of Law
The University of Queensland

Mr Calogero FERRARA
European Delegated Prosecutor
European Public Prosecutor's Office (EPPO)

Prof. Dr. iur. Sabine GLESS
Professor of Criminal Law and Criminal Procedure Law
Faculty of Law
Basel University

Mr Alfonso PERALTA GUTIÉRREZ
Apologised / Excusé
Judge
Magistrate-Judge of the Court of First Instance and Criminal Investigation No. 2 of Guadix.
Member of the Spanish Judicial Network of International Judicial Cooperation (EJCN) - Criminal Division

* * * * *

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE /
SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Directorate General of Human Rights and Rule of Law /
Direction Générale des droits humains et Etat de Droit (DGI)

Mr Gianluca ESPOSITO	Director General of Human Rights and Rule of Law / Directeur Général des droits humains et Etat de Droit (DGI)

Medicrime and trafficking in human organs / Médicrime et traffic d'organes humains

Mr Oscar ALARCON JIMENEZ	Executive Secretary of the Committee of the Parties to the MEDICRIME Convention / Secrétaire Exécutive du Comité des Parties de la convention MEDICRIME

Criminal Law Division / Division du droit pénal

Ms Eva PASTRANA	Head of the Criminal Law Division / **Secretary to the CDPC** Cheffe de la Division du droit pénal / **Secrétaire du CDPC**
Ms Ilina TANEVA	Secretary to the PC-CP / Secrétaire du PC-CP
Mr Hasan BERMEK	Secretary to the PC-OC / Secrétaire du PC-OC
Mr Radu PANTIRU	Criminal Law Division / Division du droit pénal
Ms Vanessa LAUKKANEN	Criminal Law Division / Division du droit pénal
Ms Lucy ANCELIN	Assistante / Assistante
Ms Claire ROBINS	Assistante / Assistante
Ms Maeve BUCHIGNANI	Trainee / Stagiaire

Interpreters / Interprètes

Ms Bettina LUDEWIG QUAINE

Ms Amanda LARIVIERE

Ms Barbara GRUT

Ms Katia DI STEFANO